

Mardi 23 mars 2021



RELANCE TOURISTIQUE DU TERRITOIRE

Tous acteurs et tous concernés !

Afin de soutenir le monde du tourisme et ses professionnels, lourdement impactés par les répercussions de la crise sanitaire, la Communauté urbaine active un important plan de relance. Objectifs : redresser l'économie touristique et promouvoir la destination Caen la mer notamment auprès de ses habitants.

La Communauté urbaine fait de l'économie touristique l'un des piliers d'attractivité de son territoire, elle investit chaque année près de 1,8 M€ pour la conforter et la développer notamment par des actions de promotion. En 2021, elle porte son effort à 2 M€, sans compter le versement d'aides d'urgence directe aux entreprises.

LE PLAN DE RELANCE : POURQUOI ET COMMENT IL VA ÊTRE MIS EN ŒUVRE ?

Construit, avec l'Office de tourisme et des congrès, ce programme de promotion touristique veut répondre aux enjeux spécifiques de cette période. Il doit contribuer à redresser une économie touristique locale fragilisée, en stimulant le tourisme de proximité : les Français, les habitants des régions et des départements proches, et les habitants de Caen la mer.

Ce plan est financé par Caen la mer et mis en oeuvre par l'Office de tourisme. 100% des dépenses engendrées sont prises en charge par la Communauté urbaine (jusqu' 300 000 € de dépenses en perspectives sur le 1^{er} semestre).

Deux axes ont été développés :

1. Le **soutien direct à la consommation touristique** des offres du territoire et la promotion renforcée pour accroître encore plus la notoriété du territoire auprès de cibles redéfinies au vu du contexte.
Des chèques « loisirs » sont ainsi offerts aux habitants de Caen la mer, et à utiliser, comme moyen de paiement, dans les sites, musées, activités de loisirs (intérieures et extérieures) partenaires de l'opération.
2. Les autres **opérations de communication et de promotion** doivent bénéficier, par ailleurs, à l'ensemble de la chaîne des acteurs du tourisme. Une grande campagne de communication sera notamment déployée, d'avril à juin, au plan national sur les ondes radio (RTL, Europe 1, RFM...) et TV (France 2, France 3). Ce sont pas moins de 53 séjours qui seront mis en jeu avant l'été en échange d'une belle visibilité pour notre destination..

LE CHÈQUE LOISIRS :

Avec le Chèque Loisirs, la Communauté urbaine Caen la mer conforte son engagement pour accompagner et soutenir l'attractivité territoriale et les acteurs qui la portent et l'enrichissent au quotidien : tous les habitants de Caen la mer (de plus de 18 ans) sont ainsi éligibles au

dispositif pour bénéficier d'un chèque de 10 € à faire valoir auprès des partenaires de l'opération.

En effet, cette mobilisation, pour faire face aux conséquences du contexte sanitaire et assurer la pérennité de notre économie, ne se fera pas sans les habitants.

Comment utiliser le chèque loisirs ?

1. Réservez gratuitement* sur la billetterie en ligne de l'Office du Tourisme reservation.caenlamertourisme.fr ou Directement au Bureau d'Information Touristique de Caen ou de Ouistreham.
2. Retirez votre Chèque Loisirs, d'une valeur de 10 €, dans l'un des Bureaux d'Information Touristique de l'Office de Tourisme de Caen la mer (Caen ou Ouistreham) à partir du 1^{er} avril.**
3. Choisissez votre activité et rendez-vous chez le partenaire de votre choix entre le 15 avril et le 15 novembre 2021.
4. Découvrez, profitez, amusez-vous, tout en soutenant les acteurs de votre territoire !

*Une réservation par habitant de Caen la mer, âgé de plus de 18 ans.

** Sur présentation d'un justificatif de domicile et d'une carte d'identité.

BON À SAVOIR !

Les Bureaux d'Information Touristique de l'Office de Tourisme de Caen la mer ouvrent à nouveau leurs portes à compter du 1^{er} avril 2021 ! N'hésitez pas à vous renseigner sur les chèques loisirs.

DES AIDES D'URGENCES DÉJÀ DÉPLOYÉES

FONDS IMPULSION RESISTANCE NORMANDIE

En novembre 2020, le dispositif régional **Impulsion Relance Normandie** lancé au printemps a évolué pour devenir « **Impulsion Résistance Normandie** ». Ce dispositif déployé en deux temps (novembre – décembre 2020 puis avril-mai 2021) vient en soutien des entreprises locales des secteurs du tourisme et de l'évènementiel ayant perdu au moins 30 % de leur chiffre d'affaires depuis le début de la crise.

Lors de la première phase (novembre-décembre 2020) l'aide a pris la forme d'une subvention exceptionnelle de 1 000 à 5 000 € versée en fonction de l'effectif de l'entreprise. Caen la mer a déployé ce dispositif auprès de **243 entreprises** parmi les plus en difficulté, qui en ont fait la demande. En partenariat avec la Région, ce sont donc 720 000 € qui ont bénéficié à l'économie touristique, dont 432 000 € versés par Caen la mer.

La seconde phase (avril – mai 2021) du dispositif Impulsion Résistance Normandie s'inscrit dans la continuité de la première. Elle se destine aux entreprises ciblées en novembre mais qui n'auraient pas eu le temps de déposer un dossier. Viennent s'ajouter les musées, cinémas et guides conférenciers. Toujours en partenariat avec la Région, l'enveloppe mobilisée pour cette phase est de 549 833€ dont 329 900€ financés par Caen la mer.

Les dossiers pourront être déposés jusqu'en mai 2021 sur le plateforme <https://nor-impulsion-relance.mgcloud.fr> (traitement par ordre d'arrivée des dossiers complets dans la limite du fonds alloué au dispositif). Contact IRN : Damien Sourisseau, 02 14 37 29 59, d.sourisseau@caenlamer.fr

AIDE AU LOYER CAEN LA MER

Le dispositif d'aide au loyer déployé par Caen la mer de décembre 2020 à janvier 2021 a soutenu 500 entreprises du territoire ayant subi une fermeture administrative, dont près de 250 établissements dont l'activité est-elle très fortement liée à l'activité touristique (Restaurants, Café et Bars). Au total, Caen la mer a soutenu ces 500 établissements à hauteur de 410 681 € versés sous la forme d'une subvention unique du montant d'un loyer, plafonnée à 1000€.

Contacts presse :

Daniela Terzi

Responsable communication de Caen la mer
02 31 25 45 94 - 07 84 51 03 97
courriel : d.terzi@caenlamer.fr

Florence NIKOLIC

Responsable Promotion-Presses
Office de Tourisme et des Congrès Caen la mer
+33(0)2 31 27 14 12 - +33 (0)6 07 30 73 39
courriel : f.nikolic@caenlamer-tourisme.fr